

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

DELIBERATION N° 2019/42 DU 11 NOVEMBRE 2019

Portant sur la distraction et application du régime forestier de la section de Londeix

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 10
- Présents : 09
- Représentés 09:
- Votants : 09
- Exprimés : 09
- Pour : 09
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 11 novembre 2019 à 11 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 29/10/ 2019 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : GIRAUD David, FOURNET Alain, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, MARTINOT Jean-Baptiste, VILLETELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Madame Le Maire informe Le Conseil Municipal que suite à la demande de transfert de biens de la section de Londeix à la commune, plusieurs parcelles concernées relèvent du régime forestier, suivant l'arrêté de la préfecture en date du 27 décembre 1983, et constitue la forêt sectionnelle de Londeix.

Il y a donc lieu de demander :

- la distraction de la section des parcelles soumises au régime forestier
- la prorogation de ces mêmes parcelles au bénéfice de la commune.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

COMMUNE	SECTION	N° PARCELLE	LIEU-DIT	CONTENANCE		
				Ha	a	ca
St Avit de Tardes	AP	162	Saboteux	17	69	35
St Pardoux D'Arnet	A	8	Puy Mai	3	74	95
		9	Puy Mai	1	06	55
		10	Puy Mai	8	60	55
			Total	31	11	40

Madame Le Maire précise que l'Office National des Forêts (ONF) est chargée de mettre en œuvre le régime forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de demander la distraction du régime forestier de la forêt sectionnelle de Londeix les parcelles mentionnées ci-dessus,
- de demander la prorogation du régime forestier au bénéfice de la commune des mêmes parcelles.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme

LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le : 14/11/2019

Et Affichage du : 21/11/2019